**SE-UNSA MARNE**
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 149
51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-unsa.org
http://sections.se-unsa.org/51/

**Vos contacts au Se-UNSA :**
**1er degré** :
Aline GEERAERTS / **06 14 25 31 19**
Jean-Michel ALAVOINE / **06 14 25 30 61**
Benoît FOLB / **06 14 25 29 64**
**2nd degré :**
Philippe GARET / **06 14 25 30 00** / Lycées Collèges
Patrice BARTHELEMY / **06 14 25 29 58** / Voie PRO

# FLASH-INFOS du 4 avril 2012

*Merci d'afficher la pièce jointe ou de transférer le mail à vos collègues*

**1/ Temps partiels : la réponse de la DASEN au SE-UNSA**
**2/ Mouvement : agenda**
**3/ Frais de déplacement : le SE-UNSA interpelle le ministère**
**4/ Evaluation des enseignants**
**5/ Laïcité : notre intervention au congrès de l'UNSA Education**
**6/ Fiche pratique : la RAFP**

## 1/ Temps partiels : la réponse de la DASEN au SE-UNSA

Suite aux questionnements dont vous nous avez fait part, nous avions écrit à la DASEN-IA.
Le lettre est consultable en ligne > http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article591

La directrice académique nous a répondu point par point.

**En résumé : l'interêt du service primera ! …**

D'autres interrogations perdurent : à quel moment faire savoir son choix ? et comment ? les dates butoirs ?
Les enseignants qui prioriseront leur temps partiel au détriment de leur poste de direction auront-il une priorité dans leur école ? dans un rayon donné autour du poste de direction ?

(retrouvez la lettre-réponse sur l'article pré-cité)

Contactez nous si vous avez des interrogations sur ces dispositions

académie Reims
direction des services départementaux de l'éducation nationale Marne
éducation nationale jeunesse vie associative

Châlons en Champagne, le 27 Mars 2012

Madame la Secrétaire Départementale,

J'ai l'honneur de vous apporter des éléments de réponse aux questions posées dans votre lettre en date du 20 Mars 2012.

Les demandes d'exercice à temps partiel des enseignants affectés sur des postes de direction ( D1 compris ) feront l'objet d'une étude au cas par cas, qu'il s'agisse d'une 1ère demande ou d'un renouvellement tacite. Le bénéfice du temps partiel pourra alors être subordonné à une affectation sur un autre poste pendant la période d'exercice à temps partiel.

Les enseignants qui ne connaîtront leur affectation pour l'année scolaire 2012 - 2013 qu'après la date butoir du 31 Mars 2012, auront la possibilité, le cas échéant, de choisir entre le temps partiel et une affectation sur un autre poste pendant la période d'exercice à temps partiel.

En ce qui concerne la 2ème phase du mouvement, il conviendra d'éviter la nomination sur des postes de remplaçant des personnels à temps partiel

La nomination d'un enseignant à temps partiel sur un poste de direction en tant que faisant fonction prendra en compte l'intérêt du service.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Départementale, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de la Marne

Anne-Marie FILHO

Division des Ecoles

DIEC/250/2011-2012/EP

Affaire suivie par Eric POUCHIN
Téléphone 03.26.68.61.01
Télécopie 03.26.21.25.39
Mél : ce.diec51@ac-reims.fr
Cité Administrative Tirlet
51036 Châlons-en-Champagne

Madame GEERAETS Aline
Secrétaire Départementale du SE-UNSA

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149
51055 REIMS cedex

## 1/ Mouvement :

- pour le 11 avril : accusé de réception i-prof annoté en rouge de vos remarques concernant les éléments de barèmes à renvoyer ***si litige*** à la **Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Marne**– Division des Ecoles – Service du Mouvement Cité Tirlet, 51036 Chalons en Champagne Cedex,
- le 12 avril : groupe de travail cas particuliers, mesures de cartes scolaires, postes à profils
- résultats du mouvement le 10 mai.
- La fiche seconde phase ne sera à renvoyer qu'après les résultats de la première phase.

Envoyez nous la fiche de suivi syndical pour que les représentants des personnels SE-UNSA puissent suivre votre dossier > http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article579

**3/ Frais de déplacement : le SE-UNSA interpelle le ministère**

Depuis plusieurs semaines, le prix des carburants atteint des niveaux jamais connus. Le pouvoir d'achat de tous, déjà en baisse, en est fortement impacté.

De nombreux enseignants du 1er et du 2nd degré sont contraints de se déplacer en utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service et doivent autofinancer leurs déplacements, faute de remboursement suffisant ou d'enveloppes kilométriques suffisamment créditées. C'est inadmissible !

Le SE-Unsa a donc écrit au ministre de l'Education nationale afin qu'il prenne en compte la réalité des prix par des mesures spécifiques pour permettre aux personnels d'assumer pleinement leurs missions

Lire la lettre au ministre >http://www.se-unsa.org/spip.php?article4446

**4/ Evaluation des enseignants : le ministère tente de passer en force !**

Le ministère veut imposer un texte agravant (mois de pénalités) le projet de réforme précédent

Rappel > http://www.se-unsa.org/spip.php?article4394

Les fédérations de l'éducation nationale écrivent au ministre pour s'opposer unanimement à ce projet

La lettre au ministre > http://www.unsa-education.org/telechargement/social/lettreauministre.pdf

**5/ Laïcité : l'intervention Champagne -Ardenne au congrès de l'UNSA Education à Angers**

>http://www.unsa-education-marne.com/article-laicite-angers-2012-congres-de-l-unsa-education-102638614.html

L'UNSA Éducation vient de tenir son congrès. A quelques encablures des élections présidentielles, il a permis à notre fédération d'envoyer quelques messages très clairs :

• à nos collègues, pour qu'ils sachent que dans l'UNSA Éducation, il y a un syndicat pour les défendre et qui a l'appui de toute la fédération, un syndicat et une fédération qui leur proposent d'adhérer et de s'engager pour être plus forts ensemble !

• à ceux qui veulent gouverner, pour qu'ils sachent que l'UNSA Éducation défendra son projet et ses valeurs avec une constance qui n'aura d'égal que sa détermination. Pour la défense de nos collègues, pour nos valeurs, pour la société éducative, ils doivent être prévenus : **nos exigences, nous les porterons, plus forts ensemble !**

*Laurent Escure, Secrétaire général de l'UNSA Education*

Pour connaitre la nouvelle équipe nationale c'est là > http://www.unsa-education.org/telechargement/congres/EquipeUE.pdf

**6/ Fiche pratique : la RAFP**

Beaucoup de collègues nous posent la question de ce prélèvement RAFP. Tout sur cette retraite additionnelle obligatoire > http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article595

**Mutations 2nd degré : fiche de suivi mutation et brochure conseil**

C'est ici > http://sections.se-unsa.org/reims/spip.php?article522

**DUER : SONDAGE Direction d'école :**

http://www.se-unsa.org/quest_directeur/index.php

***Je ne reste pas isolé, j'adhère !***

*Offre découverte pour les nouveaux !*
*http://www.se-unsa.org/spip.php?rubrique694*

*Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour avec la mention « désabonnement ».*

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS | Agrégés | ASH | Certifiés | COP | CPE | EPS | Formateurs | PE | PEGC | PLP | Profs contractuels